

COMMUNE de MARBACHE

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE SEIZE le 27 juillet à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MAXANT.

Etaient présents : Jean-Jacques MAXANT, Henri CHARPIN, Pierrette ROBIN, Philippe RUGRAFF, Claude DUTHILLEUL, Nicole HABERT, Danielle HAMANT, Éric SCHMITT, Isabelle FAUVEZ, Delphine OZENNE, Xavier DROUIN, Sullivan VAN VYVE, Ludivine BECKER-PINOLI, Pierre METAYE, Patrick GODARD.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Absents représentés :

Absents excusés : Murielle POPIEUL, Céline BROCHOT,
Eric PAILLET, Claire KHAMOULI

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Pierrette ROBIN

Date de la convocation : 22 juillet 2016

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES **N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Au vu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a nommé Madame Pierrette ROBIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES **N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2016 a été lu et approuvé à l'unanimité.

1. COMMANDE PUBLIQUE
1.2 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

N° 3 : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de principe annexé à la présente délibération,

Le contrat actuel de concession de service public d'eau potable confié à VEOLIA EAU arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Comme le démontre le rapport de principe annexé, le recours à la concession de service public pour l'exploitation de ce service apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté au service public d'eau potable de la commune de Marbache.

Ce rapport présente les principales caractéristiques du futur contrat et les prestations que devra assurer le futur concessionnaire du service public d'eau potable.

Toutefois, la commune peut revenir à tout moment et sans conséquences de quelque nature que ce soit sur le choix du recours à la concession de service public et opter pour un autre mode de gestion.

Vu le rapport soumis à son examen,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ❖ **ADOpte** le principe du recours à une procédure de concession de service public pour l'exploitation de son service public d'eau potable,
- ❖ **APPROUVE** les principales caractéristiques du futur contrat et les prestations confiées au concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de principe annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en définir les conditions précises,
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES
8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
**N° 4 : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
FORÊT COMMUNALE
PROGRAMME DE TRAVAUX 2016**

Conformément aux dispositions d'aménagement de la forêt communale, le programme de travaux d'investissement 2016 proposé par l'ONF est soumis à l'assemblée.

Les travaux à réaliser sont :

Descriptifs des actions	Localisation Parcelles	Montant estimé à
<u>Travaux sylvicoles</u>		
Nettoiement de jeune peuplement	27. t, 28. t, 29	6 600 €
Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	27. t, 28. t	640 €
Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée	29	1 100 €
<u>Travaux de maintenance</u>		
Entretien du parcellaire : traitement mécanique	15/16/17/18/19/ 20/25/26/31/32	390 €
Total estimé du programme d'actions : 8 730 € HT		

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 8 730 € HT.

Vu le rapport soumis à son examen,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ❖ **APPROUVE** le programme de travaux 2016 estimé à 8 730 € HT,
- ❖ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016,
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, les conventions et contrats relatifs à ces travaux, en fonction de leur programmation.

**Pour extrait conforme
La secrétaire de séance,
Pierrette ROBIN**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**